

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

**En date du 11 mars 2021**

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Catherine MOYSSET, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Noémie REBOUL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents(es) : 18, Représenté(s-es) : 0, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion Commune, Assainissement et Lotissement « La Source »,
- 2) Création de comptes avant le vote du budget,
- 3) Personnel : création d'un poste non permanent et gratification stagiaire,
- 4) Bail appartement 2<sup>ème</sup> étage ancien presbytère de Magrin,
- 5) Forfait alloué à l'école « Marie Emilie »,
- 6) Convention de servitude de passage (réseau électrique à Prévinquières),
- 7) Questions diverses.

Le compte-rendu de la dernière séance en date du 11 février 2021 est approuvé sans modification.

§§§§

**Approbation de comptes administratifs et compte de gestion commune, assainissement et lot. La Source.**

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE CALMONT	CA 2020	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	19	<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>		Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	18			Nb de membres présents	18
Nb de suffrages exprimés	17			Nb de suffrages exprimés	17
Votes Contre		<b>Date de convocation : 06/03/2021</b>		Votes Contre	
	Pour 17	<b>Séance : 11/03/2021</b>			Pour 17
	Abstentions				Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. le maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Patrick FRAYSSINHES, maire-adj après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	104 157.16	456 040.47	0.00	456 040.47	104 157.16
Opérations de l'exercice	1 185 733.67	1 358 428.95	874 956.50	1 507 187.10	2 060 690.17	2 865 616.05
<b>TOTAUX</b>	<b>1 185 733.67</b>	<b>1 462 586.11</b>	<b>1 330 996.97</b>	<b>1 507 187.10</b>	<b>2 516 730.64</b>	<b>2 969 773.21</b>
Résultat de clôture	0.00	276 852.44	0.00	176 190.13	0.00	453 042.57
			Restes à réaliser			10 340.85
			Besoin / excédent de financement Total			463 383.42
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Pour expédition conforme,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
276 852.44	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

ANDRIEU Franck, ANDRIEU Marc, BOUSQUET Patrick, BOUTONNET Michèle, BRUGIER Amand, CARRARA Eric, FRAYSSINHES Patrick, FUGIT Marie-Laure, GARRIGUES Sébastien, GINISTY Suzanne, GUILLEMIN Julie, LAFARGE Marc, LAGARDE Eric, LAUR Patricia, MAZARS David, MOYSSET Catherine, REBOUL Noémie, TROUCHE Elodie, TRUET Céline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
19/03/2021 et publication le 19/03/2021

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		SERVICE ASSAINISSEMENT DE CALMONT	CA 2020	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	19	<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>		Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	18			Nb de membres présents	18
Nb de suffrages exprimés	17			Nb de suffrages exprimés	17
Votes Contre		<b>Date de convocation : 06/03/2021</b> <b>Séance : 11/03/2021</b>		Votes Contre	
Pour	17			Pour	17
Abstentions				Abstentions	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. le maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Patrick FRAYSSINHES, maire-adj après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	228 287.92	0.00	12 648.28	0.00	240 936.20
Opérations de l'exercice	121 803.48	131 053.56	462 421.64	264 722.06	584 225.12	395 775.62
<b>TOTAUX</b>	<b>121 803.48</b>	<b>359 341.48</b>	<b>462 421.64</b>	<b>277 370.34</b>	<b>584 225.12</b>	<b>636 711.82</b>
Résultat de clôture	0.00	237 538.00	185 051.30	0.00	0.00	52 486.70
Restes à réaliser					34 874.05	
Besoin / excédent de financement Total						17 612.65
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						238 649.83

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Pour expédition conforme,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

219 925.35	au compte 1068 (recette d'investissement)
17 612.65	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

ANDRIEU Franck, ANDRIEU Marc, BOUSQUET Patrick, BOUTONNET Michèle, BRUGIER Amand, CARRARA Eric, FRAYSSINHES Patrick, FUGIT Marie-Laure, GARRIGUES Sébastien, GINISTY Suzanne, GUILLEMIN Julie, LAFARGE Marc, LAGARDE Eric, LAUR Patricia, MAZARS David, MOYSSET Catherine, REBOUL Noémie, TROUCHE Elodie, TRUEL Céline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/03/2021 et publication le 19/03/2021

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LOTISSEMENT LA SOURCE	CA 2020	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	19	<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>Date de convocation : 06/03/2021</b> <b>Séance : 11/03/2021</b>	Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	18			Nb de membres présents	18
Nb de suffrages exprimés	17			Nb de suffrages exprimés	17
Votes Contre Pour Abstentions	17			Votes Contre Pour Abstentions	17

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de David MAZARS, maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par David MAZARS, maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	7 535.90	0.00	7 535.90	0.00
Opérations de l'exercice	117 895.58	0.00	0.00	0.00	117 895.58	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>117 895.58</b>	<b>0.00</b>	<b>7 535.90</b>	<b>0.00</b>	<b>125 431.48</b>	<b>0.00</b>
Résultat de clôture	117 895.58	0.00	7 535.90	0.00	125 431.48	0.00
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total					125 431.48	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Pour expédition conforme,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

ANDRIEU Franck, ANDRIEU Marc, BOUSQUET Patrick, BOUTONNET Michèle, BRUGIER Amand, CARRARA Eric, FRAYSSINHES Patrick, FUGIT Marie-Laure, GARRIGUES Sébastien, GINISTY Suzanne, GUILLEMIN Julie, LAFARGE Marc, LAGARDE Eric, LAUR Patricia, MAZARS David, MOYSSSET Catherine, REBOUL Noémie, TROUCHE Elodie, TRUEL Céline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/03/2021 et publication le 15/03/2021

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

## **Création de comptes avant le budget.**

M. le Maire propose à l'assemblée l'ouverture de cinq programmes avant le vote du budget primitif 2021, afin de pouvoir régler diverses factures.

Il s'agit :

- Du programme « **Tableau commande éclairage quilles** », **compte 4001 pour 1 993,20 euros** ;
- Du programme « **Instruments musique école Magrin** » **compte 4002 pour 544,17 euros** ;
- Du programme « **Voirie et réseaux** », **compte 4003 pour 39 577,71 euros** ;
- Du programme « **Achat terrain Marie Immaculée** » **compte 4004 pour 2 030,09 euros** ;
- Du programme « **Eclairage stade foot Ceignac** » **compte 4005 pour 12 096,00 euros**.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la création de ces programmes et mandate M. le maire afin qu'il procède, en suivant, au règlement de ces dépenses et ce avant le vote du budget primitif.

## **Personnel : création d'un poste non permanent et gratification stagiaire**

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune de Calmont ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

### **DECIDE**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 01/05/2021 au 31/10/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

Le conseil municipal mandate M. le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cet emploi.

→ M. le maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une jeune fille étudiante en master 2 sociologie des organisations et de l'action publique d'effectuer son stage de fin d'étude à la mairie de Calmont pour analyser la problématique engendrée par la pandémie du COVID 19 auprès de la population âgée résidant sur la commune, saisir leur besoin en terme de sociabilité, de réseau dans l'optique de favoriser le bien vieillir.

Ce stage est d'une durée de 4.5 mois (du 1<sup>er</sup> mars au 16 juillet 2021), à raison de 35 heures/hebdo et fait l'objet d'une gratification de 3.90 euros/heure.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de ce stage ainsi que la gratification qui s'en suivra.

Il mandate M. le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

### **Bail appartement 2<sup>ème</sup> étage ancien presbytère de Magrin**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage de l'ancien presbytère de Magrin se libère au 31 mars 2021.

Mme Delphine BALOFET est preneuse de cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Quelques travaux sont à effectuer (rafraichissement des murs du séjour) : Mme BALOFET propose d'effectuer elle-même ces travaux. Un accord est intervenu : la commune achètera les fournitures et un mois de loyer lui sera offert pour le travail.

M. le Maire donne lecture du bail qui sera signé avec Mme Delphine BALOFET, bail qui fixe le prix de cette location à 341.00 € par mois avec le versement d'une caution égale à un mois de loyer soit 341.00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes du bail et mandate M. le Maire afin qu'il signe toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ce bail avec Mme Delphine BALOFET.

### **Forfait alloué à l'école « Marie Emilie »,**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 avril 2019 qui avait fixé les montants du forfait alloué à l'école Marie-Emilie dans la cadre du contrat d'association à :

- 941.10 € pour un enfant d'une classe maternelle,
- 381.30 € pour un enfant d'une classe élémentaire.

La durée de la précédente convention venant à terme, la commission scolaire a décidé de procéder à un nouveau calcul des dépenses de fonctionnement d'un élève dans le secteur public sur les années 2019 et 2020 et a abouti à :

- 950.51 € pour un enfant d'une classe maternelle,
- 385.12 € pour un enfant d'une classe élémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux montants à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020/2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission scolaire.

**Le forfait versé à l'école Marie-Emilie à compter de la rentrée de septembre 2020/2021 sera égal à :**

- **950.51 € pour un enfant d'une classe maternelle,**
- **385.12 € pour un enfant d'une classe élémentaire.**

Ces sommes seront versées pour les enfants fréquentant l'école Marie-Emilie de Ceignac dont les parents sont domiciliés sur la Commune de CALMONT et qui justifieront d'un âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire et au plus tard le 31 décembre.

### **Convention de servitude de passage (réseau électrique à Prévinquières),**

M. le maire fait part au conseil municipal d'une convention de servitude proposée par ENEDIS pour la pose d'un poteau sur la parcelle H 63 à Prévinquières. Il donne lecture de la convention jointe à la présente.

M. le maire précise que cette convention fera l'objet d'une régularisation par la rédaction et la signature d'un acte authentique dont les frais seront à la charge d'ENEDIS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le maire à signer ledit acte.

### **Questions diverses.**

→ Taxe foncière 2020 Mme MAZARS de la Vernhette : dans le cadre de la mise en place des mesures de délaissement suite au PPRT de la Sobégal, la commune s'est portée acquéreur de la maison de Mme MAZARS le 17/02/2020 en vue de la démolir. Il est proposé au conseil municipal de rembourser en totalité, soit la somme de 91.00 euros, de la taxe foncière de 2020 à Mme MAZARS.

Le processus de délaissement va se poursuivre par l'acquisition de la maison des gardiens de la Sobégal ; une estimation va être sollicitée auprès du service des Domaines ; un des deux gardiens est déjà relogé à Ceignac, le 2<sup>ème</sup> cherche une location (il doit quitter ce logement au 30/06/2021).

La DREAL souhaite que le processus de délaissement trouve une issue dès que possible et va donc mettre la pression à la Sobegal afin de trouver une solution de relogement.

→ Une modification simplifiée du PLU va être engagée pour supprimer l'OAP insérée dans le PLU afin d'envisager un contournement du village de Ceignac (terrain PALAYRET Jean-Marie) ; y sera ajouté le repérage de quelques granges afin qu'elles puissent changer de destination. Cette modification va être engagée par la communauté de communes puisque cette dernière a désormais la compétence urbanisme.

→ Projet d'aménagement d'un chemin piétonnier entre Ceignac et Lacassagne : un rendez-vous est programmé demain vendredi 12 mars en mairie avec M. DURAND du Département.

→ Chantier MEJ de Ceignac : M. le maire fait état d'un montant de 20 000.00 euros d'avenants qui seront à valider par la CC.

→ M. le maire fait part aux élus de la rencontre qu'il a eue avec la directrice de l'école Marie Emilie qui a un projet d'équiper l'école en solution numérique avec l'appui de subventions conséquentes de l'Etat : on attend un chiffrage de ce projet qui est co-financé par l'Etat et la commune.

→ Points sur les travaux et sur la réunion des diverses commissions.

Eric CARRARA indique que sa commission propose d'allouer 20 000 euros de subvention aux associations avec le principe d'une part de maintien des montants 2020 en 2021, en compensation de la crise COVID quel que soit le nombre de licenciés et d'autre part de ne verser la subvention 2021 qu'une fois que tous les documents demandés auront été fournis (déclaration en Préfecture, compte-rendu des dernières assemblées générales, bilan financier, etc...).

Le crédit « copies » des associations sera revu et notamment le coût des copies couleur qui sera ramené à une valeur plus actuelle.

Les subventions versées aux écoles pour les « kilomètres » effectuées pour divers déplacements ne seront pas versées s'il n'y a pas déplacement (raison COVID).

Marc ANDRIEU indique qu'il a fait le tour de tous les bâtiments communaux ; la commission des bâtiments a évoqué les projets tels que l'isolation des bâtiments, la mise en place de panneaux photovoltaïques : affaire à suivre.

Un copil pour l'aménagement de la maison des habitants de Magrin se réunira le samedi 27/03/2021 à 9 h 30 en mairie.

.

→ Une commission des finances est programmée le mardi 23 mars 2021 à 20 h 30 en mairie pour la préparation des budgets. Un conseil municipal aura lieu le 08 avril 2021 à 19 h pour le vote des budgets.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h.